

Décret

Générale

modern

Décret n° 2012-0263/PRE modifiant le Décret n° 2012-097/PRE portant nomination des membres de la commission Nationale de Mise en oeuvre du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Paires (CNMMAEP).

n° 2012-0263/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
3 décembre 2012

Numéro JO
n° 23 du 15/12/2012

Date du numéro
15 décembre 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°109/AN/00/4ème Lportant modification de l'Acte constitutif de l'Union Africaine

VULe Décret n°2011-0066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2011-0076/PRE du 17 mai 2011 portant fixant les attributions des Ministres

VULe Décret n°2009-0199/PRE création des structures nationales chargées de la mise en oeuvre du (MAEP)

VULe Décret n°2012-097/PRE portant nomination des membres de la commission Nationale de mise en oeuvre du MAEP

VUL'Adhésion de la République de Djibouti le 1er juillet 2007 au Protocole d'Entente du Mécanisme Africain d'Evaluation par le Pairs (MAEP)

VULe Mémoire d'Entente signée le 22 février 2011 par le Président de la République de Djibouti avec la Personnalité Eminente en charge du MAEP à Djibouti

SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Sur proposition du bureau de la CN-MAEP, trois nouveaux membrés intègrent la liste des membres de la CNM-MAEP mise en place par le Décret n°2012-097/PR portant nomination des membres de la commission nationale en remplacement

des représentants des parties prenantes. Il s'agit de : (a) Adoulkader Doualeh Wais, retraité, remplacera Mr. Abdourahman Souleiman Bachir, représentant de la société civile ; (b) Mr Arbahim Ali Hamed, remplacera Me Saadia Moussa Aden, représentante de la Société civile ; (c) Dr. Ismael wais, attaché de la présidence remplacera Mr Abdourahman Mohamed Aboubaker, cadre du Ministère de la Santé et représentant du gouvernement.

Article 2

Le présent Décret complète le Décret n°2012-097/PR portant nomination des membres de la Commission Nationale de Mise en oeuvre du MAEP.

Article 3

Ce Décret entrera en vigueur à la date de sa signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH